

# « En quoi l'entrée en vigueur de la loi sur les *family offices* au Luxembourg rend-elle le 'maillon fiduciaire' encore plus essentiel ? »



**Laurent Muller**  
Associé  
(Muller & Associés)

## **Fiduciaire aujourd'hui, family office demain...**

« Les fiduciaires luxembourgeoises ne se limitent généralement pas aux prestations de comptabilité au sens strict, mais leurs domaines s'étendent traditionnellement à des champs d'activités plus vastes, autant pour une clientèle luxembourgeoise qu'internationale. En l'occurrence, elles se voient souvent offrir des services de domiciliation à une clientèle internationale dans un parfait rapport de confiance. Capitalisant sur une telle relation, ces fiduciaires luxembourgeoises pourront évoluer pour aussi servir leur clientèle internationale en matière de questions patrimoniales. De même, la clientèle 'traditionnelle' luxembourgeoise devient elle aussi de plus en plus exigeante et toutes les prestations, même basiques, telles la comptabilité, se voient revalorisées par une intégration de conseils, que ce soit en matière fiscale, de planification budgétaire, des tableaux de bord et aussi, effectivement, du conseil axé sur le volet patrimonial (transmission d'entreprise, projections financières, structuration financière d'héritages...). La nouvelle loi sur les *family offices* permet ainsi aux fiduciaires de consolider et de renforcer leurs relations privilégiées avec leur clientèle en étendant leur rayon d'action par l'intégration du label d'un *family office* et des services spécifiques sous-jacents. Le marché évolue vers un 'one-stop-shop' et les fiduciaires, en tant qu'acteurs indépendants, sont bien positionnées pour aller vers l'offre de services de conseils, de coordination, de surveillance et de reporting patrimoniaux pour des familles. »